



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Ministre d'État

**SÉANCE SOLENNELLE DE RESTITUTION DES RÉSULTATS DES CONTRATS DE
PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE
DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

**Monsieur le Secrétaire Général au Plan et à la Coordination de l'Aide au Développement ;
Monsieur le Directeur de Cabinet ;
Madame la Directrice de Cabinet Adjointe ;
Mesdames et Messieurs les Mandataires publics de l'INS, de l'ANAPI et de l'UC-PPP ;
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs des structures spécialisées du Ministère du Plan
et de la Coordination de l'Aide au Développement ;
Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet, Cadres et Agents du Ministère et des
Établissements INS, ANAPI et UC-PPP ;
Distingués Invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs ;**

Nous nous réunissons aujourd'hui pour un exercice solennel de redevabilité, consacrée à la restitution des résultats consolidés des contrats de performance pour l'exercice 2025, conclus entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, et les établissements publics sous tutelle, à savoir :

- L'Institut National de la Statistique (INS) ;
- L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) ;
- L'Unité de Conseil et de Coordination des Partenariats Public-Privé (UC-PPP).`

Je salue votre présence dans cette salle et tiens à souligner que la présente séance dépasse le cadre protocolaire et administratif habituel. C'est un moment de responsabilité et d'engagement qui nous confronte, aujourd'hui, à un principe fondamental dont nous avons tous, de commun accord, fait la promotion au moment de la signature des contrats de performance. Il s'agit du principe de la gestion axée sur les résultats, mieux l'obligation de rendre compte.

À cet égard, il convient de rappeler que, depuis mars 2025, nous avons engagé une réforme majeure de la gouvernance publique à travers la mise en place des contrats de performance. Cette réforme traduit une ambition claire : transformer en profondeur, au niveau sectoriel, la manière dont l'Etat planifie, exécute et délivre des résultats.

Mesdames et Messieurs ;

Les résultats de l'exercice 2025 qui font aujourd'hui l'objet de cette restitution confirment une dynamique réelle qu'il convient de reconnaître.

En effet, de manière globale, tous établissements confondus, 61 % des actions prévues dans le cadre des contrats de performance ont atteint un niveau d'exécution satisfaisant, ce qui témoigne des efforts consentis par les mandataires et les équipes de l'ANAPI, de l'UC-PPP et de l'INS, avec l'accompagnement de l'Autorité de Tutelle.

Je tiens à saluer cet engagement.

Toutefois, dans une dynamique d'exigence et de transparence, faire preuve de lucidité s'avère nécessaire si nous voulons tirer profit du maximum des résultats escomptés.

Ainsi, parallèlement à cette appréciation globale, les résultats de l'évaluation démontrent que 24% des actions n'ont connu aucune réalisation. Ce niveau d'inexécution ne saurait être ignoré. Il appelle des mesures correctives appropriées et il nous oblige à renforcer la discipline de performance.

Voilà pourquoi, au-delà des statistiques, il est impérieux de réaliser que le véritable défi tient à notre capacité réelle à exécuter nos engagements.

Il est vrai que les résultats présentés mettent en évidence des écarts significatifs en termes de taux de réalisation des actions, et ce, en raison des contraintes liées entre autres, à un environnement structurel complexe, et au cadre technique exigeant. Mais le plus important, et j'insiste là-dessus, c'est de maintenir allumée la flamme de la performance, l'envie de mieux faire et surtout, l'efficacité de l'action.

Bien qu'inhérentes au fonctionnement des organisations, les faiblesses constatées dans l'exécution des contrats de performance ne sauraient, à terme, être justifiées. L'exigence est claire : tous les établissements doivent atteindre un niveau de performance soutenu et durable.

Pour ce faire, vous avez besoin d'observer davantage de rationalité dans vos choix de gouvernance. A cet égard, il est requis de vous :

- La rigueur dans l'exécution des engagements ;
- La constance dans le suivi des résultats ;
- Et la fiabilité dans le reporting.

Mesdames et Messieurs les Mandataires publics de l'INS, de l'ANAPI et de l'UC-PPP ;

En ma qualité d'Autorité de tutelle, je vous invite, sans ambiguïté, à considérer que la performance n'est plus une option. Elle devient une obligation. Les engagements pris doivent être intégralement respectés. Et les résultats escomptés doivent être atteints.

À compter de ce jour, je rappelle l'exigence de respecter scrupuleusement les dispositions de l'Arrêté Ministériel N° 068/25 du 26 mars 2025 portant institution d'un Comité de suivi-évaluation des contrats de performance conclus entre le Ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement et les Etablissements publics sous tutelle.

A cet effet, je rappelle :

1. Que le suivi trimestriel est obligatoire, assorti de la transmission régulière et systématique des rapports à l'Autorité de Tutelle ;
2. Que le fonctionnement du Comité de Suivi-Évaluation des Contrats de performance ne devrait souffrir d'aucune entrave ;
3. Qu'il est nécessaire de moderniser le système de suivi à travers la digitalisation des outils de pilotage et d'évaluation.

Ces mesures visent à instaurer une discipline de performance, essentielle à la crédibilité de l'action publique au niveau sectoriel.

Mesdames et Messieurs ;

L'année 2026 doit être celle de l'accélération.

La vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, demeure notre boussole.

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028), conduit par Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith TULUKA SUMINWA, constitue le cadre de référence de notre action.

Dans cette perspective, nous allons :

- Renforcer le pilotage stratégique de l'action publique ;
- Aligner rigoureusement nos interventions sur le PNSD ;
- Exiger des résultats visibles, mesurables et traçables.

A cet effet, j'invite l'ensemble des parties prenantes à s'activer, dans un délai rapproché, pour finaliser l'élaboration des contrats de performance de l'exercice 2026 et les soumettre à la signature au plus tard le 15 mai 2026.

Avant de clore mon propos, j'aimerais rappeler que l'INS, l'ANAPI et l'UC-PPP portent, chacun en ce qui le concerne, une responsabilité déterminante dans la mise en œuvre de la vision du Président de la République. Leur performance conditionne notre capacité collective à planifier efficacement, à attirer les investissements durables et à exécuter nos projets structurants.

Mesdames et Messieurs ;

L'heure n'est plus à l'intention, mais à l'action. L'heure n'est plus à la promesse, mais au résultat.

Et je termine en rappelant que nous devons rester :

Tous engagés,

Tous mobilisés,

Pour planifier,

Pour moderniser et pour transformer des vies.

Je vous remercie.